

Impact sur PLU ?



2008 024199 00 29/04/2008
Dest : JOURLIN Bertrand



ETAT-MAJOR RTSE

DIVISION APPUI AU STATIONNEMENT

Bureau Prévention et Maîtrise des risques

IEF X. DA COSTA

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COURRIER ARRIVÉ LE
02 MAI 2008
DIRECTION URBANISME

VILLE DE NÎMES
Services Techniques
30 AVR. 2008
Original :
Copies :

Lyon, le 25.04.08
N° D 1808
/DEF/RTSE/EM/DAS/BPMR/STE/DAC

ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION D'UNE ZONE PROTÉGÉE

Le général de division B. BESCOND
commandant la région Terre sud-est,
et officier général de la zone de défense sud-est
par suppléance

Vu l'article 413-7 du code pénal,

Vu les articles R413-1 à R413-5 du code pénal,

Vu le décret n° 2001-745 du 24 août 2001 relatif à la détermination des autorités ayant qualité pour définir au nom du ministre de la défense le besoin de protection des zones protégées, procéder à leur délimitation et fixer les conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations d'y pénétrer (modifié par le décret 2003-994 du 16 octobre 2003),

Vu l'arrêté du 12 décembre 2002, fixant la liste des commandants organiques à compétence territoriale recevant délégation de pouvoirs du ministre de la défense à l'effet de procéder à la délimitation de certaines zones protégées et de fixer les conditions dans lesquelles sont délivrées les autorisations d'y pénétrer,

Vu la décision n° 338/DEF/EMAT/BEMPL/CEN/42/DR du 7 avril 2008, du général chef d'état-major de l'armée de Terre,

Vu l'arrêté n° 28252/RTSE/EM/DACT/BSA/S1 du 3/8/2000, portant création d'une zone protégée,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'arrêté n° 28252/RTSE/EM/DACT/BSA/S1 du 3/8/2000, portant création de zones protégées au 2° Régiment Etranger d'Infanterie de Nîmes est abrogé.

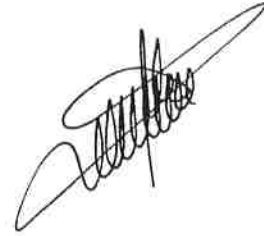
(2° RI zone protégée // total
regroupement et une zone protégée
↳ intérieur)

parcelles
DK 29 Papeye
→ zone UM
→ envoyer à le
représentant

BJ
→ Colette : est-ce
une mission d'utilité
publique?
JH

Article 2 :

Le commandant du 2°REI est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Destinataires :

Monsieur le ministre de l'intérieur – Direction de la réglementation et du contentieux – Paris

Monsieur le préfet du département du Gard

Monsieur le maire de Nîmes

Monsieur le colonel commandant le 2°REI - Nîmes

COPIE A :

Direction générale de la gendarmerie nationale – Paris

Direction de la protection et de la sécurité de la défense (SP 70035)– Malakoff

Région de gendarmerie de Marseille

Poste de protection et de sécurité de la défense - Toulon

Délégué militaire départemental du Gard